ONU programme pour l'environnement

Convention sur la conservation des espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage

CMS MdE RAPACES

QUATRIÈME RÉUNION DES SIGNATAIRES DU MÉMORANDUM D'ENTENTE SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX DE PROIE MIGRATEURS D'AFRIQUE ET D'EURASIE

(Victoria Falls, 30 novembre - 2 décembre 2026)

UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.9

RAPPORT DE L'UNITÉ DE COORDINATION

(Préparé par l'Unité de coordination du MdE Rapaces)

Résumé :

Le présent document présente les activités de l'Unité de coordination du MdE Rapaces, couvrant la période allant de la troisième Réunion des Signataires (MOS3, Dubaï, juillet 2023) jusqu'en octobre 2026. Il examine les progrès réalisés par rapport au plan de travail de l'Unité de coordination pour la période 2024-2026, résumé à l'annexe 1 du présent document, et expose les priorités proposées pour la période 2027-2029.

La Réunion des Signataires est invitée à prendre note du rapport, à formuler des orientations concernant les priorités proposées pour la période 2027-2029 et à soutenir les actions recommandées relatives aux points de contact nationaux et à la sensibilisation des États de l'aire de répartition non signataires.

1. L'Unité de coordination du MdE Rapaces mène ses activités depuis le Bureau de la CMS à Abou Dhabi, qui est hébergé par l'Agence de l'Environnement d'Abou Dhabi (EAD) au nom des Émirats arabes unis. Depuis 2009, l'EAD fournit généreusement un financement de base ainsi qu'un soutien en nature au Bureau, y compris à l'Unité de coordination du MdE Rapaces.

2. Le présent rapport résume les travaux menés par l'Unité de coordination depuis la troisième Réunion des Signataires (MOS3, Dubaï, 3–6 juillet 2023) jusqu'en octobre 2026. Il respecte la structure du rapport de l'Unité de coordination à la MOS3 (UNEP/CMS/RAPTORS/MOS3/Doc.9). Au cours de cette période, l'Unité de coordination a assisté les signataires dans la mise en œuvre du mémorandum et de son plan d'action ; elle a soutenu le Groupe consultatif technique (GCT) et le Groupe de travail sur le faucon sacre (STF) ; facilité la coordination et la mise en œuvre du plan d'action multi-espèces pour conserver les vautours ainsi que d'autres plans d'action pour les espèces ; préparé les contributions du MdE Rapaces pour la COP14 de la CMS (Samarcande, Ouzbékistan, février 2024) et la COP15 (Campo Grande, Brésil, mars 2026) ; et organisé les préparatifs pour la MOS4. L'état d'avancement du plan de travail 2024-2026 présenté à la MOS3 est résumé dans l'annexe 1 du présent document.

Effectifs et capacités de l'Unité de coordination

3. L'Unité de coordination est dirigée par un spécialiste de la gestion des programmes (P4), assisté par une chargée adjointe de la gestion des programmes (P2), partagée avec le Secrétariat du MdE Dugong. Elle bénéficie également du soutien de la coordonnatrice exécutive, qui dirige le Bureau de la CMS à Abou Dhabi, ainsi que de services administratifs et financiers partagés, complétés par des stagiaires et des consultants de courte durée. Les changements suivants en matière de personnel ont eu lieu au cours de la période considérée :

    a. La chargée adjointe de la gestion des programmes, qui soutenait l'unité depuis avril 2022, a été transférée au Secrétariat de la CITES à Genève le 8 novembre 2024. Sa successeure a pris ses fonctions le 5 décembre 2025, après une vacance de poste d'environ 13 mois ;

    b. Un programme de stages dans le cadre du MdE Rapaces a été lancé au début de l'année 2024. Des stagiaires ont soutenu l'Unité de coordination, tant à Abou Dhabi qu'à distance depuis la Bulgarie, la Chine, l'Égypte, l'Estonie, l'Inde, l'Italie, le Kazakhstan, le Royaume-Uni et l'Ukraine. D'autres appels à candidatures pour des stages ont été lancés en 2025 et 2026, en particulier pour soutenir les préparatifs de la MOS4 et la gestion des données ;

    c. Le Spécialiste de la gestion des programmes à la tête de l'Unité de coordination doit prendre sa retraite le 31 décembre 2026. Le recrutement d'un successeur a débuté au troisième trimestre 2026 et est en cours.

4. Malgré ces transitions, l'Unité de coordination a continué à remplir ses fonctions essentielles, avec le soutien de stagiaires et de consultants, en assurant le suivi des signataires et des organes techniques du mémorandum.

5. Les prévisions financières du Bureau de la CMS à Abou Dhabi indiquent un déficit de financement pour le poste de coordonnateur du MdE Rapaces en 2027, ce qui représente un risque pour la continuité des fonctions de coordination de l'Unité. L'EAD a été informée des pressions financières générales auxquelles le Bureau est confronté.

Les détails relatifs au déficit de financement du coordonnateur et aux scénarios de financement proposés sont présentés dans le document UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.16.1.

État des signatures et promotion du mémorandum

6. Le nombre de signataires est passé de 61 lors de la MOS3 à 66 au cours de la période de rapport, comprenant 65 pays et l'Union européenne. Cinq pays ont signé le mémorandum au cours de cette période :

   a. Le Kazakhstan, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan ont signé le mémorandum lors d'une cérémonie organisée dans le cadre de la COP14 de la CMS, à Samarcande, en Ouzbékistan, en février 2024 ;

   b. L'Ouganda est devenu le 65e signataire du mémorandum lors d'une cérémonie de signature qui s'est tenue à Kampala le 19 mars 2025, suivie d'un atelier national sur la conservation des rapaces organisé par l'Unité de coordination ;

   c. Le Zimbabwe est devenu le 66e signataire en mai 2025, en signant le mémorandum lors d'une réunion ministérielle de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à Harare, et a ensuite proposé d'abriter la MOS4.

7. L'Algérie a exprimé son intérêt pour la signature du mémorandum ; aucune date pour une cérémonie de signature n'avait été confirmée au moment de la rédaction du présent rapport. L'Unité de coordination a également mené des discussions en vue de l'adhésion au mémorandum avec Bahreïn, le Bangladesh, la Géorgie, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Namibie, le Qatar, la République-Unie de Tanzanie et la Türkiye, et a fait la promotion de ce mémorandum en Asie centrale et en Afrique du Nord par des réunions et des ateliers dédiés. Les cinq nouveaux signataires provenaient tous d'Asie centrale et d'Afrique, les régions prioritaires pour les actions de sensibilisation identifiées lors de MOS3.

8. Les nouveaux signataires ont désigné des points de contact nationaux. L'Unité de coordination maintient la base de données des points de contact nationaux ainsi que la page web[1]. La confirmation écrite officielle des autorités compétentes reste en suspens pour 12 désignations de points de contact nationaux, qui sont signalées par un astérisque (*) sur la page web.

Suivi de la MOS3 et préparatifs de la MOS4

9. La MOS3 a réuni plus de 120 participants représentant 35 signataires, partenaires coopérants et autres parties prenantes. La réunion a modifié le texte du mémorandum, adopté un plan d'action actualisé, élargi la liste des espèces figurant à l'annexe 1 du mémorandum à 94 espèces, et adopté une liste actualisée des sites figurant au tableau 3 de l'annexe 3. Le rapport de la MOS3 (UNEP/CMS/RAPTORS/MOS3/Report/Rev.1) a été distribué aux participants en vue de recueillir leurs observations et publié en langues anglaise et française.

10. Un appel à manifestations d'intérêt pour accueillir la MOS4 a été envoyé à tous les signataires le 24 juillet 2024. L'Unité de coordination a ensuite pris contact avec

[1] https://raptors.cms.int/fr/page/points-de-contact-nationaux-du-mde-rapaces

plusieurs signataires et a exploré les possibilités d'organiser la MOS4 en parallèle d'autres réunions de la CMS. Le Zimbabwe a confirmé qu'il accueillerait la MOS4 à Victoria Falls, du 30 novembre au 2 décembre 2026. La MOS4 devrait être suivie d'une réunion conjointe CMS/CNULCD consacrée aux objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres (3–4 décembre 2026) et d'une réunion de l'Initiative conjointe CMS/CITES sur les carnivores africains (7–9 décembre 2026). Le Gouvernement du Zimbabwe a signé l'Accord de pays hôte en août 2026.

11. Un site web MOS4 et une plateforme d'inscription en ligne ont été lancés afin de fournir des informations et des documents relatifs à la réunion et de faciliter l'inscription des participants. L'Unité de coordination a publié l'ordre du jour provisoire, le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action et les propositions de modifications des annexes 1 et 3 du mémorandum sur la page web consacrée à la réunion, conformément au Règlement intérieur en vigueur. Les inscriptions pour les délégués souhaitant bénéficier d'un soutien financier ont pris fin le 30 septembre 2026.

12. BirdLife International, autorité de la Liste rouge de l'UICN pour les oiseaux et gestionnaire de la base de données sur les zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) et les zones clés pour la biodiversité (ZCB), a fourni un appui technique dans le cadre d'un contrat pour la préparation du deuxième rapport d'évaluation de l'état de conservation, l'analyse du réseau de sites, ainsi que les analyses informant les modifications proposées à l'annexe 1 et aux tableaux 1 et 3 de l'annexe 3 du mémorandum, sous réserve de l'examen par le GCT et l'Unité de coordination. Les documents connexes soumis à la MOS4 comprennent :

    a. Analyse du réseau de sites pour les espèces prioritaires (UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.12.3) ;
    b. Deuxième évaluation de l'état de conservation (UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.12.4) ;
    c. Propositions d'amendements à l'annexe 1 (Liste des espèces) et au tableau 1 de l'annexe 3 (Plan d'action) du MdE Rapaces (UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.14.1) ;
    d. Propositions d'amendements au tableau 3 de l'annexe 3 : Liste des sites d'importance internationale pour les oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.14.3) ;
    e. Approche proposée pour la révision et la mise à jour du tableau 3 de l'annexe 3 du MdE Rapaces (UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.14.4).

13. Parmi les autres documents de fond préparés pour la MOS4 figurent : un document de cadrage, élaboré en collaboration avec le conseiller scientifique pour les oiseaux désigné par la COP, qui évalue les options pour étendre le champ d'application géographique du mémorandum à d'autres pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est et, dans le cadre d'une option plus large, à l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.14.5) ; ainsi qu'une proposition visant à établir un groupe de travail sur la sécurité aérienne et les rapaces, avec une coordination proposée par les Pays-Bas (UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.13.6).

COP14 et COP15 de la CMS

14. L'Unité de coordination a préparé les contributions du MdE Rapaces pour la COP14 de la CMS (Samarcande, du 12 au 17 février 2024) et pour la COP15 (Campo Grande, du 23 au 29 mars 2026). Les propositions scientifiques pertinentes et les projets de documents techniques ont été examinés par le Comité de session du Conseil

scientifique de la CMS lors de sa sixième réunion (ScC-SC6, Bonn, du 18 au 22 juillet 2023) en préparation de la COP14, ainsi que lors de sa huitième réunion (ScC-SC8, Bonn, du 15 au 18 décembre 2025), en préparation de la COP15. Les principaux résultats ont été les suivants :

a. **Vautours :** La COP14 a modifié la Résolution 12.10 (Rev.COP14) et a adopté les Décisions 14.148–14.155, y compris la Décision 14.155 concernant le groupe de travail du PAME Vautours. La COP15 a adopté les Décisions 15.170-15.172 après examen du rapport d'avancement UNEP/CMS/COP15/Doc.26.6

b. **Faucon sacre :** La COP14 a modifié la Résolution 11.18 (Rev.COP14), renouvelant le mandat du groupe de travail sur le faucon sacre. La COP15 a encore modifié la Résolution 11.18 (Rev.COP15), a examiné le système de prise de décision proposé pour les quotas de prélèvement et a adopté les Décisions 15.173-15.174 concernant le suivi, l'examen du SakerGAP, les ateliers régionaux et le renouvellement de l'adhésion au groupe de travail sur le faucon sacre, les activités d'ateliers et d'examen organisées par le Secrétariat étant conditionnées aux ressources disponibles ;

c. **Faucon concolore :** La COP14 a demandé que le plan d'action par espèce international fasse l'objet d'un examen intersessions. Le plan a ensuite été adopté par la StC56, un résultat entériné dans la Résolution 12.12 (Rev.COP15) Plans d'action pour les oiseaux ;

d. **Aigle des steppes :** La COP15 a adopté le plan d'action mondial pour l'aigle des steppes (SEGAP) par la Résolution 12.12 (Rev.COP15) Plans d'action pour les oiseaux ;

e. **Zones d'importance à l'échelle internationale pour les rapaces (ZIIR) :** La COP15 a adopté la Résolution 15.10 ainsi que les Décisions 15.175-15.178. La résolution établit les ZIIR, y compris les sites déjà répertoriés dans le tableau 3 de l'annexe 3 du MdE Rapaces, et soutient leur identification et leur conservation continues. Elle invite également à examiner cette approche dans d'autres voies de migration par l'intermédiaire du groupe de travail sur les voies de migration de la CMS (voir UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.13.3) ;

f. **Harfang des neiges :** Lors de la COP15, le harfang des neiges a été inscrit à l'Annexe II de la CMS, suite à une proposition de la Norvège soutenue par le MdE Rapaces et le GTC (voir UNEP/CMS/COP15/Report, Annexe 1).

15. L'Unité de coordination a organisé ou co-organisé des événements parallèles lors des COP14 et COP15, portant sur le PAME Vautours et l'application potentielle de son approche dans les Amériques ; l'utilisation des vautours dans le cadre de croyances religieuses ; les plans d'action pour l'aigle des steppes et le faucon sacre ; la conservation du faucon concolore ; ainsi que les « poisons cachés », traitant du plomb et des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) à usage vétérinaire.

Groupe consultatif technique

16. L'Unité de coordination a continué à soutenir le GCT, en collaborant avec son président pour organiser des réunions, préparer et diffuser des documents, faciliter la mise en

œuvre du plan de travail du groupe et maintenir sa page web[2]. Six réunions du GCT ont eu lieu au cours de la période de rapport : TAG6 (en ligne, 9 janvier 2024) ; TAG7 (en ligne, 27 mars 2024) ; TAG8 (en ligne, 10 septembre 2024) ; TAG9 (Estremadura, Espagne, 18-20 février 2025), accueillie par l'Espagne ; TAG10 (en ligne, 19 février 2026) ; et TAG11 (en ligne, 25 août 2026). Les discussions ont porté sur la répartition des tâches du plan de travail, les populations biogéographiques des espèces inscrites aux annexes, les progrès accomplis dans le cadre du plan de travail et les options pour étendre le champ d'application géographique du mémorandum. Le TAG11 a examiné les modifications proposées aux annexes 1 et 3 du mémorandum ainsi que les projets de documents techniques préparés pour la MOS4, notamment le deuxième rapport sur l'état de conservation, l'analyse du réseau de sites et le document sur les zones d'importance à l'échelle internationale pour les rapaces (UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.13.3).

17. Le GCT a également publié une déclaration de position exprimant ses préoccupations concernant le transfert proposé du faucon pèlerin de l'Annexe I à l'Annexe II de la CITES, en raison du manque de données sur plusieurs sous-espèces et des inquiétudes liées aux effets de la grippe aviaire hautement pathogène. La proposition, présentée par le Canada et les États-Unis d'Amérique, n'a pas été adoptée à la COP20 de la CITES. Un compte rendu complet est présenté dans le rapport du GCT (UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.10)

18. Le 21 mai 2026, l'Unité de coordination a lancé un appel à candidatures pour les huit postes du GCT dont les mandats prendront fin lors de la MOS4. Conformément au mandat du GCT, un comité de sélection s'est réuni en août 2026 et a recommandé huit candidats parmi les douze propositions, en vue de leur nomination par la MOS4 (voir UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.15.1).

Groupe de travail sur le faucon sacre et plan d'action mondial pour le faucon sacre

19. L'Unité de coordination a apporté son soutien au groupe de travail sur le faucon sacre et a facilité la mise en œuvre du SakerGAP par l'intermédiaire du groupe de pilotage du faucon sacre, composé de représentants de l'Unité de coordination, du président du groupe de travail sur le faucon sacre, du conseiller technique et du coordonnateur du groupe de discussion sur l'électrocution. Trois réunions du groupe de travail sur le faucon sacre se sont tenues en ligne : STF13 (29 mai 2024), STF14 (26 mai 2025) et STF15 (8 septembre 2025).

20. Le groupe de travail sur le faucon sacre a conçu le cadre de gestion adaptative (AMF), incluant son module de gouvernance, ainsi qu'un document d'orientation plus concis sur un système de prise de décision destiné à établir les quotas de prélèvement du faucon sacre. Le système de prise de décision proposé a été examiné par la STF15 et la ScC-SC8 et discuté lors de la COP15. Les Décisions 15.173–15.174 prévoient un suivi continu, une révision du SakerGAP, l'organisation d'ateliers régionaux et le renouvellement des membres du groupe de travail sur le faucon sacre. Le Secrétariat de la CITES a participé aux réunions STF14 et STF15, et des discussions bilatérales ont exploré la cohérence entre les exigences du cadre de gestion adaptative et celles de la CITES en matière de fixation des quotas. La Mongolie a proposé d'accueillir une réunion en présentiel du groupe de travail sur le faucon sacre, mais les fonds nécessaires n'ont pas été mobilisés. Des informations supplémentaires ainsi que les

[2] https://raptors.cms.int/fr/node/28906

prochaines étapes proposées sont présentées dans le rapport sur la mise en œuvre du SakerGAP (UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.13.1).

21. Dans le cadre d'un accord de financement à petite échelle, l'Association internationale de fauconnerie et de conservation des oiseaux de proie (IAF) a mené un suivi de l'enquête réalisée en 2015 auprès des fauconniers, ainsi qu'une enquête distincte sur les cas d'électrocution et les bases de données disponibles. L'enquête auprès des fauconniers a reçu plus de 300 réponses provenant de l'ensemble de l'aire de répartition du faucon sacre. Son rapport (UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Inf.5) a été lancé lors d'un événement parallèle à la COP15 et est disponible sur la page web du groupe de travail sur le faucon sacre[3]. La publication des données sur les électrocutions reste en attente du développement d'un dépôt en ligne approprié.

Plan d'action multi-espèces pour conserver les vautours d'Afrique-Eurasie

22. L'Unité de coordination a poursuivi ses efforts pour faciliter la mise en œuvre du Plan d'action pour les vautours (MsAP) (UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Inf.16a), en collaboration avec le groupe de coordination des vautours. Conformément à la Résolution 12.10 (Rev.COP14) et à la Décision 14.155, le mandat d'un groupe de travail intergouvernemental sur le PAME Vautours a été rédigé et les modalités de coordination globale et régionale ont été explorées. Ces travaux se poursuivent conformément aux Décisions 15.170–15.172. Les nominations au sein du groupe de travail restent limitées, et un financement dédié pour son fonctionnement n'a pas encore été obtenu.

23. Le rapport d'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du PAME Vautours (UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Inf.16c), préparé par l'Endangered Wildlife Trust, a été finalisé fin 2023 à la suite d'une session spéciale organisée lors de la Conférence européenne sur les vautours (Cáceres, Espagne, 14-17 novembre 2023) et lancé à la COP14. Le rapport a souligné l'urgence de renforcer les actions de conservation en faveur des vautours à travers l'Afrique et l'Eurasie. Le rapport d'évaluation à mi-parcours du plan d'action pour la voie de migration du percnoptère d'Égypte, présenté lors de la MOS3, a également été publié[4]

24. Deux cadres régionaux pour la mise en œuvre du PAME Vautours ont été finalisés :

    a. Le Plan d'action pour la conservation des vautours d'Afrique de l'Ouest (WAVCAP, UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Inf.14a) a été examiné par le Comité de session du Conseil scientifique de la CMS lors de la ScC-SC7 (Bonn, du 17 au 20 septembre 2024) et adopté par la StC56 (Bonn, du 25 au 27 mars 2025). L'Unité de coordination a soumis une proposition de financement au Ministère fédéral allemand de l'environnement afin de soutenir les actions prioritaires du plan d'action. Un atelier régional de mise en œuvre est prévu à Abuja du 3 au 5 novembre 2026, avec le soutien de la Royal Society for the Protection of Birds (RSPB) et co-organisé par le Gouvernement nigérian et la Nigerian Conservation Foundation, afin de développer des concepts de projets répondant aux priorités du plan d'action.
    b. La stratégie et le plan d'action pour la conservation des vautours (VCSAP) 2025-2035 de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Inf.24), élaborés par la SADC avec le soutien de l'Unité de coordination sur la base d'une analyse de la situation, ont été approuvés

[3] https://raptors.cms.int/fr/node/29148

[4] https://raptors.cms.int/fr/node/51280

par les ministres de la SADC le 22 mai 2025 et lancés à Johannesburg les 26 et 27 août 2025. Des approches similaires sont en cours d'exploration avec la CEDEAO et d'autres communautés économiques régionales africaines.

25. Afin de répondre aux principales menaces, l'Unité de coordination a participé à un atelier régional sur l'utilisation des vautours fondée sur des croyances (Johannesburg, 28 août 2025), réunissant des représentants des gouvernements, des ONG et des guérisseurs traditionnels ; elle a soutenu une mission de renforcement des capacités en Gambie grâce à des contributions volontaires, à la suite d'un empoisonnement massif lié à l'utilisation des vautours fondée sur des croyances ; et elle a collaboré avec l'Organisation mondiale de la santé animale et le groupe de travail de la CMS sur les espèces migratrices et la santé pour produire la fiche d'information OMSA-CMS sur les AINS vétérinaires (UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Inf.20).

26. Un questionnaire sur la mise en œuvre du PAME Vautours, basé sur les décisions de la COP14, a été envoyé aux Parties et aux signataires, accompagné d'un webinaire qui s'est tenu le 15 juillet 2025. Ces réponses ont contribué à l'élaboration du rapport d'avancement présenté à la COP15 (UNEP/CMS/COP15/Doc.26.6) et à l'examen des actions supplémentaires à entreprendre conformément aux Décisions 15.170–15.172. En avril 2026, le groupe de coordination sur les vautours a commencé à planifier un nouvel examen du PAME Vautours et du plan d'action pour le vautour moine. On trouvera de plus amples informations dans le document UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.13.2(Rev.1)

Plan d'action international par espèce pour le faucon concolore

27. Le Plan d'action international par espèce pour le faucon concolore (UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Inf.13a), finalisé avec le soutien d'un consultant et du groupe de travail redynamisé sur le faucon concolore, a été présenté lors d'un événement parallèle à la COP14. La ScC-SC7 a recommandé l'adoption du plan (Bonn, 17-20 septembre 2024) et la StC56 l'a adopté (Bonn, 25-27 mars 2025). Le plan a ensuite été lancé lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN (Abou Dhabi, du 9 au 15 octobre 2025). L'Unité de coordination a également conseillé l'Égypte sur son plan d'action national pour la conservation du faucon concolore. L'adoption est consignée au paragraphe 137 du document UNEP/CMS/StC56/Report.

28. Le soutien à la mise en œuvre comprenait notamment un événement parallèle organisé lors de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (COP16 de la CNULD) (Riyad, du 2 au 13 décembre 2024) ; une coopération avec le Fonds Mohamed bin Zayed pour la conservation des rapaces concernant le marquage par satellite et les études génétiques ; des discussions avec Bahreïn sur l'organisation d'une réunion technique consacrée aux colonies nicheuses insulaires ; une réunion en ligne d'échange de connaissances sur le faucon concolore (19 novembre 2025)[5] ; et un atelier en ligne intitulé « Atelier sur le Plan d'action international par espèce pour le faucon concolore : renforcer le soutien en faveur d'une conservation active » (5 février 2026)[6]. Un recueil d'articles consacrés à cette espèce a été publié dans *Ornis Hungarica*, volume 34, numéro 1 (2026), enrichissant les données disponibles sur sa biologie et sa conservation. Un projet mené en collaboration avec le Ministère libyen de l'environnement et le Centre de coopération pour la Méditerranée de l'UICN est en cours

[5] https://raptors.cms.int/fr/node/49657

[6] https://raptors.cms.int/fr/node/49689

d'élaboration afin de renforcer les capacités de suivi et de conservation de la population reproductrice identifiée en Libye. La page web dédiée à l'espèce ainsi que la bibliographie ont été mises à jour.[7] On trouvera de plus amples informations dans le document UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.13.5(Rev.1).

Plan d'action mondial pour l'aigle des steppes

29. À la suite de l'identification de l'aigle des steppes comme priorité pour la planification des actions lors de la TAG3 (Sempach, Suisse, 12–14 décembre 2018) et de la conférence d'Almaty de 2023, l'Unité de coordination a dirigé l'élaboration du plan d'action mondial pour la conservation de l'aigle des steppes (SEGAP), en collaboration avec la Royal Society for the Protection of Birds (RSPB). La RSPB a fourni un compilateur qui a collaboré avec l'Unité de coordination et six experts régionaux. L'élaboration du plan a bénéficié du soutien financier du prix Earthshot et du UK International Development du Gouvernement britannique. Un atelier d'experts s'est tenu à Astana, au Kazakhstan, du 6 au 8 mai 2025[8], et le projet de plan a été élaboré grâce à la contribution d'experts et à la consultation des États de l'aire de répartition.

30. Le SEGAP a été examiné par la ScC-SC8 (UNEP/CMS/ScC-SC8/Report) et adopté par la COP15 par la Résolution 12.12 (Rev.COP15) Plans d'action pour les oiseaux. Il a été présenté lors d'un événement parallèle à la COP15 et lors d'un lancement en ligne le 23 juin 2026, auquel ont assisté 70 participants, avec des contributions de l'Arabie saoudite, de l'Inde et du Kazakhstan[9]. Le plan complet est disponible en anglais, avec des résumés en anglais, en arabe, en kazakh et en russe, ainsi que des supports de communication spécifiques sur la page web dédiée au SEGAP.[10] Un consortium de recherche a été formé par la suite afin de mutualiser les données de suivi par satellite et d'examiner les principales zones de rassemblement ainsi que les causes de mortalité. On trouvera de plus amples informations dans le document UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.13.4 (Rev.2).

Autres espèces et initiatives transversales

31. **Électrocution et infrastructures énergétiques :** L'Unité de coordination a coorganisé, en collaboration avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), le webinaire « Infrastructures du réseau électrique et oiseaux migrateurs » (7 novembre 2024, plus de 150 participants)[11], a participé à la 15e assemblée générale de l'IRENA et a prononcé le discours de clôture lors du webinaire de la SFI et de la BERD lançant la fiche pratique intitulée « Prévenir les risques d'électrocution des oiseaux sur les lignes de distribution » (11 juin 2026)[12].

32. **Abattage, prélèvements et commerce illégaux :** L'Unité de coordination a soutenu la création du Groupe de travail intergouvernemental sur les prélèvements illégaux d'oiseaux migrateurs en Asie du Sud-Ouest, notamment en organisant une réunion préparatoire à Riyad en janvier 2024, et a assisté son coordonnateur nouvellement nommé. Elle a également participé au Groupe de travail intergouvernemental sur l'abattage, les prélèvements et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs en Méditerranée (MIKT6). En collaboration avec le coordonnateur du MIKT, l'Unité de

[7] https://raptors.cms.int/fr/node/31041
[8] https://raptors.cms.int/fr/node/46033
[9] https://www.youtube.com/watch?v=2g-pWyTZSxg
[10] https://raptors.cms.int/fr/node/49863
[11] https://www.irena.org/Events/2024/Nov/Grid-Infrastructure-and-Migratory-Birds
[12] https://www.ifc.org/en/events/2026/preventing-bird-electrocution-on-distribution-lines

coordination a participé à l'organisation de l'atelier sur les plans d'action nationaux visant à lutter contre l'abattage, les prélèvements et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs en Afrique du Nord, qui s'est tenu à Tanger, au Maroc, du 29 septembre au 1er octobre 2026[13], incluant notamment une session dédiée aux prélèvements et au piégeage illégaux des rapaces. L'Unité de coordination apporte également ses conseils à un projet dirigé par Fauna & Flora et financé par le Fonds de lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages. Ce projet vise à lutter contre le commerce illégal de faucons au Kirghizistan et à protéger les populations de faucons sacres en Asie centrale (2025-2027).

33. **Réintroduction :** Le rapport intitulé « Programmes de réintroduction et de renforcement des rapaces : expériences sur le terrain » (UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Inf.1), fondé sur des entretiens menés auprès d'experts en Europe, en Afrique et en Asie et enrichi des contributions des membres du GCT, a été lancé le 11 juin 2026[14]. Le résumé de la table ronde organisée lors du lancement est présenté dans le document UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Inf.2.

34. **Autres espèces :** L'Unité de coordination a conseillé une coalition d'ONG sud-africaines dans le cadre d'une évaluation de l'état de conservation du busard maure (*Circus maurus* ; « En danger », catégorie 1, tableau 1 de l'annexe 3 du MdE Rapaces), une espèce prioritaire du GCT. Les ONG ont décidé de commencer par élaborer un plan d'action national. Cette initiative faisait également suite à la création par l'Inde du Secrétariat de l'Initiative sur la voie de migration d'Asie centrale hébergé par l'Institut indien de la faune sauvage, ainsi qu'aux travaux en cours concernant le pygargue de Pallas.

35. **Groupe de spécialistes des rapaces de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN :** En tant que membre fondateur, l'Unité de coordination a soutenu la création de ce groupe. Il serait possible d'explorer les possibilités de coopération, y compris une éventuelle reconnaissance en tant que partenaire coopérant du MdE Rapaces.

Stratégies nationales, développement des capacités et mobilisation des ressources

36. Conformément au paragraphe 12 du mémorandum, l'Unité de coordination a soutenu l'élaboration de stratégies nationales de conservation des rapaces au Maroc et en Ouzbékistan, l'organisation d'un atelier national sur les rapaces en Ouganda (mars 2025)[15] ainsi qu'un atelier à Bichkek, au Kirghizistan (mai 2026)[16] pour faire progresser la planification nationale en matière de conservation. Le Maroc a lancé sa Stratégie nationale de conservation des rapaces lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN en octobre 2025. Une proposition de stratégie régionale pour la conservation des rapaces dans la péninsule arabique est en cours de révision suite à des discussions avec l'Autorité de l'environnement et des changements climatiques de Dubaï. L'Unité de coordination a également coorganisé, avec le Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale, un atelier sur la surveillance des rapaces en Asie occidentale à Abou Dhabi en décembre 2023.

[13] https://www.cms.int/fr/node/51322

[14] https://raptors.cms.int/fr/node/50189

[15] https://raptors.cms.int/fr/node/46021

[16] https://raptors.cms.int/fr/node/50526

37. Un questionnaire diffusé auprès des Signataires a informé le rapport intitulé « Évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités pour la conservation des rapaces d'Afrique et d'Eurasie » (UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Inf.3).

38. L'Unité de coordination élabore actuellement un mémorandum d'entente avec The Peregrine Fund (TPF) et la Raptor Research Foundation relatif à la subvention African Raptor Leadership Grant. Elle a également participé aux discussions avec le TPF en vue de la mise en place d'un réseau africain de recherche sur les rapaces.

39. Outre la proposition WAVCAP soumise au Ministère fédéral allemand de l'environnement, l'Unité de coordination a participé à l'élaboration de propositions pour le Fonds de Kunming pour la biodiversité concernant le Kazakhstan, l'Ouzbékistan et le Turkménistan, ainsi qu'à une proposition distincte concernant l'Égypte, l'Ouganda et le Soudan. Elle a également soumis une proposition concernant les ZIIR au Gouvernement allemand et, dans le cadre du Secrétariat de la CMS, a étudié les possibilités de coopération avec le Turkménistan dans le cadre de la neuvième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-9).

40. Une brochure de collecte de fonds relative au MdE Rapaces a été élaborée pour soutenir les actions de sensibilisation auprès des signataires, des États de l'aire de répartition, des partenaires et des donateurs potentiels. Des appels annuels à des contributions volontaires ont été adressés aux Signataires, conformément au barème indicatif des contributions adopté lors de la MOS3. Des contributions volontaires ont été reçues de la Croatie, de la France, de la Hongrie, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suède. Le Zimbabwe a apporté un soutien financier et en nature pour l'organisation de la MOS4. L'Unité de coordination remercie sincèrement toutes les personnes ayant apporté ces contributions. Des informations financières supplémentaires sont présentées dans le document UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.16.1.

Communications

41. L'Unité de coordination a assuré la gestion du site web et du service d'actualités du MdE Rapaces et a communiqué régulièrement avec les signataires, les partenaires coopérants et les parties prenantes. À la suite de la migration des sites web de la famille CMS en 2025, les problèmes techniques qui affectaient le site du MdE Rapaces ont été résolus, et de nouvelles pages web ont été créées pour la MOS4 et le SEGAP. La Journée mondiale des oiseaux migrateurs a été promue à une célébration annuelle, notamment en collaboration avec la municipalité de Dubaï, tout comme la Journée internationale de sensibilisation aux vautours. Les actions de sensibilisation médiatique incluaient un article publié sur Mongabay concernant la mise en œuvre du WAVCAP (septembre 2026).[17]

42. L'Unité de coordination a représenté le mémorandum et le Secrétariat de la CMS lors de nombreux forums, notamment les COP14 et COP15 de la CMS, les réunions du Comité permanent et du Conseil scientifique de la CMS, la COP16 de la CNULCD, le Congrès mondial de la nature de l'UICN, la Conférence européenne sur les vautours (Cáceres, Espagne, du 14 au 17 novembre 2023), ainsi que la réunion de partenariat de BirdLife International Afrique (Saly, Sénégal, du 31 août au 7 septembre 2024).

[17] https://news.mongabay.com/2026/09/west-africas-plan-to-save-its-vultures-struggles-to-take-flight/

Plan de travail de l'Unité de coordination pour la période 2027–2029

43. Les priorités proposées par l'Unité de coordination pour la période 2027-2029, qui seront mises en œuvre sous la direction d'un nouveau coordonnateur, sont soumises aux orientations de la MOS4 ainsi qu'aux ressources disponibles. Parmi celles-ci figurent les priorités suivantes :

    a. Assurer la continuité des fonctions de l'Unité de coordination par une passation de charges efficace au nouveau Spécialiste de la gestion des programmes, et faciliter la mise en œuvre du mémorandum ainsi que de son plan d'action par les signataires et les États de l'aire de répartition.

    b. Convoquer et coordonner le GCT, principalement par des réunions en ligne, faciliter les travaux de tout nouveau groupe de travail mis en place par la MOS4, et coordonner le suivi du champ d'application géographique du mémorandum conformément aux décisions de la Réunion.

    c. Faciliter le renouvellement de l'adhésion au groupe de travail sur le faucon sacre ainsi que la révision et la mise à jour du SakerGAP, conformément aux décisions de la COP15 en la matière et en coopération avec le Secrétariat de la CITES.

    d. Coordonner la révision du PAME Vautours ainsi que du Plan d'action pour la voie de migration du vautour moine avec les experts et partenaires concernés, et faciliter la mise en œuvre du WAVCAP et des cadres de conservation des vautours de la SADC, y compris le suivi de l'atelier d'Abuja (3–5 novembre 2026).

    e. Faciliter la mise en œuvre du Plan d'action international pour le faucon concolore (ISSAP) et du Plan d'action régional (SEGAP) par les États de l'aire de répartition et leurs partenaires, et soutenir l'identification des priorités pour le développement ultérieur de plans d'action pour les espèces.

    f. Faciliter l'identification et la conservation continues des ZIIR, ainsi que la coopération pour appliquer cette approche à d'autres voies de migration, conformément à la Résolution 15.10 et aux décisions de la COP15 en la matière.

    g. Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales et régionales de conservation des rapaces ainsi que de programmes de suivi, intégrer les priorités en matière de conservation des rapaces dans les initiatives correspondantes de la CMS visant à lutter contre l'abattage illégal, les infrastructures énergétiques et l'empoisonnement, et encourager d'autres États de l'aire de répartition à adhérer au mémorandum ;

    h. Mobiliser des contributions volontaires, des financements de projets et un soutien en nature afin de combler les déficits de financement, d'assurer la continuité des fonctions essentielles de l'Unité de coordination et de faire progresser les priorités scientifiques, relatives aux espèces et thématiques convenues, telles que présentées dans le document UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.16.1

Mesures recommandées

44. La Réunion des Signataires est invitée à :

    a. prendre connaissance du présent rapport et des progrès présentés dans l'annexe 1 du présent document ;

    b. exprimer sa sincère gratitude à l'Agence pour l'environnement d'Abou Dhabi, au nom du Gouvernement des Émirats arabes unis, pour son soutien financier et en nature constant apporté au Bureau de la CMS à Abou Dhabi, y compris à l'Unité de coordination du MdE Rapaces ;

    c. exprimer sa sincère gratitude au Gouvernement du Zimbabwe pour avoir accepté d'organiser la MOS4 et pour son soutien financier et en nature ;

    d. remercier la Croatie, la France, la Hongrie, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède pour leurs contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour les rapaces depuis la MOS3, qui ont permis de soutenir les travaux liés au mémorandum ;

    e. remercier les membres du GTC pour leur expertise scientifique et technique apportée à titre bénévole, et reconnaître les contributions des partenaires coopérants, des experts et des autres partenaires aux travaux présentés dans ce rapport ;

    f. inviter les signataires qui ne l'ont pas encore fait à désigner ou à confirmer officiellement leurs points de contact nationaux par l'intermédiaire des autorités compétentes et notifier l'Unité de coordination en conséquence ;

    g. encourager les Signataires et les Partenaires coopérants à soutenir les actions de sensibilisation menées auprès des États de l'aire de répartition non signataires situés dans le périmètre géographique actuel du mémorandum, et les inciter à y adhérer ;

    h. fournir des orientations sur les priorités proposées par l'Unité de coordination pour la période 2027–2029, en prenant en considération le plan de travail du GCT ainsi que les besoins en ressources présentés dans le document UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.16.1.

Annexe 1

Mise en œuvre du plan de travail 2024-2026 de l'Unité de coordination présenté à la MOS3

Le tableau ci-dessous résume les progrès réalisés par rapport au plan de travail présenté au paragraphe 41 du document UNEP/CMS/RAPTORS/MOS3/Doc.9. La mention « Réalisé » indique que le résultat prévu a été obtenu au cours de la période considérée ; la mention « En cours » indique que les travaux ou les responsabilités se poursuivent ; et la mention « Limité » indique que les progrès ont été limités, les principales contraintes étant identifiées dans la ligne correspondante.

	Point du plan de travail (MOS3/Doc.9) par. 41)	État	Principaux résultats
a.	Gérer l'Unité de coordination en vue d'apporter un soutien aux Signataires et aux États de l'aire de répartition	En cours, fonctions essentielles exercées	Les fonctions essentielles ont été exercées malgré une vacance de poste P2 pendant 13 mois ; cinq nouveaux signataires ont rejoint le mémorandum ; les préparatifs de la MOS4 ont été réalisés.
b.	Soutenir le GCT, notamment une réunion en présentiel, et sélection de nouveaux membres pour la MOS4	En cours, fonctions essentielles exercées	Six réunions du GCT ont eu lieu, y compris la TAG9 en présentiel en Espagne en 2025 ; huit candidats ont été recommandés pour une nomination par la MOS4.
c.	Soutenir des stratégies nationales et régionales de conservation des rapaces	En cours	Lancement de la stratégie pour le Maroc ; soutien apporté à l'Ouganda, à l'Ouzbékistan et au Kirghizistan ; stratégie pour la péninsule arabique en cours de préparation.
d.	Principales menaces pesant sur les rapaces dans le cadre des initiatives aviaires de la CMS (MIKT, ETF, etc.)	Réalisé	MIKT6 ; Groupe de travail sur l'Asie du Sud-Ouest ; travaux de l'IRENA et de la SFI/BERD sur les électrocutions ; fiche d'information de l'OMSA sur les AINS.
e.	Gérer le site web du MdE Rapaces	Réalisé	Site web restauré après la migration de 2025 ; pages dédiées à la MOS4, au WAVCAP, au faucon concolore (SEGAP) et aux AINS créées.
f.	Finaliser et publier l'évaluation à mi-parcours du PAME Vautours ainsi que le rapport ISSAP consacré au faucon concolore	Réalisé	Le bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du PAME Vautours a été achevé et présenté lors de la COP14 en 2024 ; l'ISSAP pour le faucon concolore a été adopté par la StC56 en 2025 et lancé lors du Congrès mondial de la conservation de l'UICN.
g.	Structures de coordination du soutien du PAME Vautours, SakerGAP et ISSAP faucon concolore	En cours	Le mandat du Groupe de travail sur le PAME Vautours a été élaboré et les modalités de coordination ont été étudiées ; les candidatures restent limitées et aucun financement dédié n'a encore été obtenu. Soutien apporté aux réunions du STF et aux échanges entre experts sur le faucon concolore.
h.	Superviser une mise à jour de SakerGAP	En cours	Mise au point de l'AMF et du système d'aide à la décision ; révision du SakerGAP demandée par la COP15 (Décisions 15.173–15.174).
i.	Soutenir les ISSAP pour les espèces prioritaires	En cours	Adoption du SEGAP et du WAVCAP par les Parties à la CMS ; soutien à l'élaboration d'une stratégie de conservation des vautours au sein de la SADC ; conseils fournis pour la planification des actions en faveur du busard maure.
j.	Soutenir le suivi régional et le suivi des rapaces le long des voies de migration	En cours	Atelier de surveillance en Asie occidentale (2023) ; consortium de suivi de l'aigle des steppes ; étiquetage du faucon concolore.
k.	Soutenir le projet concernant les priorités liées aux habitats des oiseaux migrateurs	En cours	Analyse du réseau de sites préparée pour la MOS4 (Doc. 12.3) ; Résolution 15.10 sur les ZIIR adoptée par la COP15.

	Point du plan de travail (MOS3/Doc.9) par. 41)	**État**	**Principaux résultats**
l.	Projet de surveillance des points de passage critiques sur la voie de migration Afrique de l'Est-Eurasie	Limité	Aucun financement dédié n'a été obtenu ; la poursuite des travaux dépendra des priorités convenues et des ressources disponibles.
m.	Évaluer les protocoles et les programmes de suivi des rapaces en Asie	En cours	Un questionnaire a été distribué en Asie ; un rapport est en cours de préparation.